



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage , Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau, Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Science Procurement Directorate/Direction de
l'acquisition de travaux scientifiques
Terrasses de la Chaudière, 4th Flo
10 Wellington Street
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet Lunar Gateway Robotics - Canadarm3	
Solicitation No. - N° de l'invitation 9F052-190271/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 9F052-190271	Date 2019-07-29
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ST-004-36696	
File No. - N° de dossier 004st.9F052-190271	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-12-31	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Bergeron, Bruno	Buyer Id - Id de l'acheteur 004st
Telephone No. - N° de téléphone (450) 926-4562 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See herein	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présent modification vise à:

- Modifier les Règles d'engagement, en supprimant la section 2.b.

Modifications à l'invitation

1. À Règles d'engagement:

SUPPRIMER: Les Règles d'engagement en entier

INSÉRER: Ce qui suit :

RÈGLES D'ENGAGEMENT

1.0 APERÇU

1.1. L'un des principes fondamentaux de la consultation de l'industrie est qu'elle est réalisée avec le plus haut degré de justice et d'équité entre toutes les parties. Nulle personne ni organisation ne doit recevoir ni sembler avoir reçu un quelconque avantage inhabituel ou injuste par rapport aux autres.

1.2. Toute la documentation de l'État fournie dans le cadre de ce processus de consultation de l'industrie, qui s'amorce avec la publication de l'Avis de projet de marchés (APM) sur le site du gouvernement Achats et ventes <https://achatsetventes.qc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres> et se termine avec la diffusion du résumé des commentaires et des résultats, sera transmise à l'ensemble des répondants qui ont accepté les règles d'engagement et les ont signées.

1.3. Le processus de consultation comprend les activités suivantes :

- a. diffusion de l'APM;
- b. Journées de l'industrie;
- c. rencontres individuelles;
- d. diffusion des Demandes de renseignements (DR) (au besoin);
- e. présentation des réponses;
- f. diffusion du résumé des commentaires et des résultats.

1.4. Plusieurs consultations portant sur différents sujets seront organisés afin de recueillir les réactions et les commentaires de l'industrie.

1.5. Le Canada ne divulguera pas de renseignements exclusifs ou délicats sur le plan commercial au sujet d'un participant aux autres participants ou à des tiers, sauf dans la mesure qui est prévue par la loi.

2.0 MODALITÉS

2.1. Les modalités qui suivent s'appliquent au processus de consultation. Afin d'encourager un dialogue ouvert, les répondants conviennent de ce qui suit :

- a. Ils doivent discuter des différents points de vue concernant le projet « Gateway » lunaire et proposer des solutions favorables aux questions soulevées. Tous les participants doivent avoir l'occasion de faire part de leurs idées et suggestions.
- b. SUPPRIMÉ
- c. L'industrie doit envoyer ses demandes de renseignements et ses commentaires à l'autorité des achats, sauf indication contraire. Il est à noter que toute communication à un représentant non autorisé du Canada pourrait entraîner une divulgation complète par le Canada sur le site du gouvernement Achats et ventes.

2.2. En référence au processus de consultation concernant le processus de consultation de l'industrie :

- a. le Canada n'a aucune obligation de publier une demande de proposition (DP) ou de négocier un quelconque contrat portant sur le projet « Gateway » lunaire.
- b. les modalités de la DP, si elle est publiée, sont laissées à la discrétion absolue du Canada;
- c. le Canada ne remboursera pas les frais engagés par toute personne ou entreprise pour participer à ce processus de consultation.

2.3. Les renseignements supplémentaires qui ont trait à la consultation sur le processus de consultation de l'industrie comprennent les éléments suivants :

- a. La participation n'est pas obligatoire. La non-participation au processus de consultation n'empêche pas une organisation de participer à une prochaine consultation.
- b. Les participants qui refusent ou omettent de signer les règles d'engagement ne pourront prendre part au processus de consultation.
- c. Le processus de règlement des différends qui devra être suivi en cas de conflit pendant le processus de consultation est décrit dans les paragraphes qui suivent.

3.0 PROCESSUS DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

3.1. Dans le cadre de discussions officieuses et de bonne foi, chaque partie doit faire tous les efforts raisonnables pour régler les différends et les réclamations ou pour mettre fin à des controverses découlant de ce processus de consultation.

3.2. Tout différend entre les parties découlant de ce processus de consultation, ou lié d'une quelconque façon à celui-ci, doit être réglé en suivant le processus décrit ci-dessous :

- a. Tout différend doit d'abord être soumis au représentant du répondant et au gestionnaire de SPAC responsable du processus de consultation de l'industrie. Les parties auront trois jours ouvrables pour régler le différend.
- b. Dans le cas où les représentants des parties précisées au paragraphe 3.2 a ci-dessus ne sont pas en mesure de régler le différend, celui-ci doit être soumis au directeur de projet du répondant et au directeur principal de SPAC de la division responsable de la gestion du processus de consultation de l'industrie. Les parties disposeront de trois jours ouvrables pour régler le différend.

- c. Si les représentants des parties précisés au paragraphe 3.2 b ci-dessus ne sont pas en mesure de régler le différend, celui-ci doit être soumis au président du répondant et au directeur général de SPAC, qui disposera de trois jours ouvrables pour régler le différend.
- d. Si les représentants des parties précisées au paragraphe 3.2 c ci-dessus ne sont pas en mesure de régler le différend, celui-ci doit être soumis au président-directeur général du répondant et au sous-ministre adjoint de la Direction générale des approvisionnements à SPAC, qui disposeront de cinq jours ouvrables pour régler le différend.
- e. Si les représentants des parties indiqués au paragraphe 3.2 d ci-dessus ne sont pas en mesure de régler le différend, l'autorité des achats doit, dans les cinq jours ouvrables, rendre une décision écrite qui doit comprendre une description détaillée du différend et les motifs qui justifient la décision prise par l'autorité des achats. L'autorité des achats doit transmettre une copie signée de cette décision au répondant.

En signant le présent document, le participant déclare avoir les pleins pouvoirs pour lier l'entreprise mentionnée ci-dessous et accepter en son nom et au nom de l'entreprise d'être lié aux modalités énoncées dans le présent document.

Nom de l'entreprise : _____

Nom de la personne visée : _____

Téléphone : _____ (bureau)
_____ (cellulaire)

Courriel : _____

Signature : _____

Date : _____

Correspondance : Français/French Anglais/English